

Tph : (+33)9 81 89 00 49 – cfjib1@gmail.com
**CONFEDERATION FRANÇAISE DE
JIU-JITSU BRÉSILIEN**



Le Diplôme D'Instructeur Fédéral F.F.S.T. -Partie Spécifique-

OBJECTIF

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la F.F.S.T / C.F.J.J.B.

PRECISATIONS

Pour l'obtention du DIF, le candidat devra avoir validé les 2 parties Tronc Commun et Spécifique (voir modalités d'inscription sur le site internet de la FFST : www.ffst-multisports.com ou sur un lien vers les modalités que vous pouvez créer)

CONDITIONS

- Etre âgé d'au moins 18 ans le jour de l'examen
- Etre licencié à la FFST / CFJJJB
- Avoir suivi un stage d'arbitrage de la CFJJJB (ou IBJJF) de moins d'un an (diplôme ou passeport sportif signé)
- Etre ceinture bleue depuis minimum un an
- Adresser le dossier d'inscription complet à la FFST au plus tard deux mois avant la date de l'examen; le dossier de candidature est valable pour une saison sportive complète (du 1^{er} septembre au 31 Aout)

[Tapez un texte]

INSCRIPTION

L'inscription se fait en deux phases: la création du dossier auprès de la FFST et l'inscription en ligne à la session spécifique organisée par la CFJJB

Phase n.1 - Dossier d'inscription à la FFST

Pour l'obtention du DIF, le candidat devra avoir validé les 2 parties Tronc Commun et Spécifique et envoyer également son inscription pour la partie du tronc commun

- I. Veuillez télécharger les fiches suivantes sur le site cfjbb.com
 - a) Fiche d'inscription pour la partie Tronc commun
 - b) Fiche d'inscription pour la partie Spécifique

Le dossier d'inscription doit être envoyé impérativement à:

***Fédération Française du Sport Travailleiste
51, rue de la Gare
78370 Plaisir
Email: f-f-s-t@orange.fr***

- II. Une enveloppe timbrée (format A4) libellée au nom et adresse du candidat.
- III. Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport).
- IV. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier de candidature.
- V. Un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement du sport datant de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier de candidature.
- VI. Une copie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (PSC1) ou équivalent.
- VII. Une photocopie de la licence C.F.J.J.B / F.F.S.T de la saison en cours.
- VIII. Selon les disciplines : attestation de grades ou de niveaux.
- IX. Un règlement de 50 € par partie (tronc commun et spécifique) à l'ordre de la FFST correspondant aux frais d'inscription

NB : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

[Tapez un texte]

Phase n. 2 - Inscription en ligne sur le site CFJJB

Sur la page d'accueil du site www.cfjbb.com vous trouverez en bas à droite le lien sur le DIF qui vous dirigera sur une/plusieurs sessions du DIF spécifique.

Un règlement de 100€ par CB sur le site de la CFJJB correspondant à la participation aux frais d'organisation de l'examen du DIF spécifique vous sera demandé: un reçu vous sera remis lors de l'inscription.